

Les fonds de Private Equity : qu'est-ce que c'est ?

Les fonds de Private Equity permettent aux investisseurs privés de **financer l'économie réelle** via des **sociétés non cotées**, avec des tickets d'entrée accessibles et sans gestion directe.

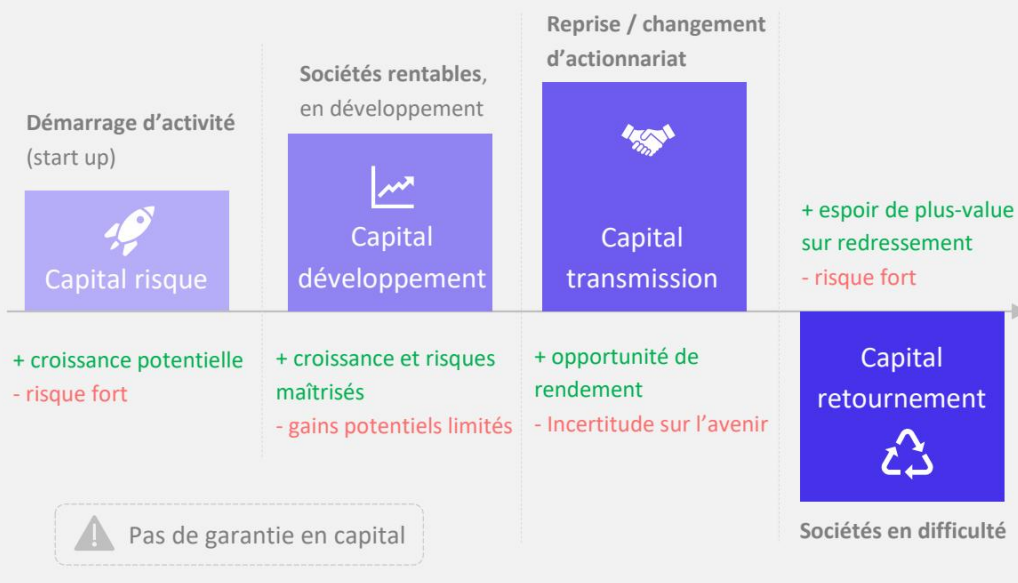
C'est quoi ?

Un investissement dans des sociétés non cotées pour soutenir leur croissance et espérer un gain à long terme :



Pour quelle stratégie ?

Investir dans des sociétés non cotées à différents stades de leur vie :



« coté » VS « non coté »

Société « cotée »

Entreprises développées et influencées par les marchés financiers

Fiscalité classique sur plus-value

Rendement espéré stable, régulier

Facile à revendre (bourse)

Frais de gestion faibles + frais de l'enveloppe (le cas échéant)

Société non « cotée »

Entreprises à différents stades de leur vie : financement de l'économie réelle

Avantages fiscaux selon le fonds ou l'enveloppe d'investissement

Rendement espéré élevé, incertain

Revente difficile, durée de blocage (10 ans en moyenne)

Frais de gestion plus élevés + frais de l'enveloppe (le cas échéant)

Comment investir ?



En direct : l'investisseur détient directement une (ou des) part(s) dans l'un des 4 fonds

FCPR

Fonds commun de placement à risques

FPCI

Fonds professionnel de capital-investissement

FCPI

Fonds commun de placement dans l'innovation

FIP

Fonds d'investissement de proximité



Via l'un des 4 fonds disponible au sein d'un placement financier :

Contrat d'assurance-vie et de capitalisation

Compte-titres (CTO)

Plan d'épargne retraite (PER)

Plan d'épargne en actions (PEA)

Plan d'épargne entreprise (PEE)

⁽¹⁾ Petites et moyennes entreprises (PME)

⁽²⁾ Entreprises de taille intermédiaire (ETI)

Profil de madame X



- Âge : 48 ans
- Statut : Mariée, 2 enfants
- Profil investisseur **dynamique**
- **Objectif** : Réorienter une part de son patrimoine vers des projets à impact et à fort potentiel sur le long terme

investit en direct

FCPR orienté PME françaises innovantes

- **Montant investi** : 100 000 €
- **Exonération d'impôt sur le revenu pour les plus-values**
- **Durée de blocage** : 10 ans
- **Niveau de risque** : 7/7

